

Allocution du roi Baudouin 1er de Belgique sur le lancement du processus d'autodétermination au Congo belge (Bruxelles, 13 janvier 1959)

Source: RTL, Paris, 22, rue Bayard.

Congo: allocution du roi Baudouin / Baudouin 1er de Belgique.- Bruxelles: RTL [Prod.], 13 janvier 1959. RTL, Paris. -

(03:53, Montage, Son original).

Copyright: (c) Archives RTL

URL:

http://www.cvce.eu/obj/allocution_du_roi_baudouin_1er_de_belgique_sur_le_lancement_du_processus_d_autodetermin ation_au_congo_belge_bruxelles_13_janvier_1959-fr-74fb503f-40ad-432f-95d1-3f81e4fb914d.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

22/10/2012



Allocution du roi Baudouin 1er de Belgique sur le lancement du processus d'autodétermination au Congo belge (Bruxelles, 13 janvier 1959)

[Gilbert Varras] Ici, Gilbert Varras qui vous parle de Bruxelles. Et bien, c'est aujourd'hui que le gouvernement belge a défini devant le Parlement sa politique au Congo et au Rwanda-Urundi. Il faut dire tout de suite que cette déclaration était prévue depuis longtemps et qu'elle ne fait pas suite aux évènements des cinq et six janvier dernier. Mais, bien entendu, cette déclaration prend, à cause de ces évènements, à la lumière de ces évènements une importance capitale et, pour tout dire, historique. C'est la raison pour laquelle le roi Baudouin a, aujourd'hui, lancé un appel dont je vais vous faire entendre un extrait.

[Roi Baudouin] Si nous n'hésitons pas à approuver, à seconder les aspirations de nos frères noirs, nous ne pouvons cependant pas laisser oublier que, par quatre-vingts années de services et d'efforts, la Belgique a acquis des droits incontestables à leur sympathie et à leur coopération loyale. Notre tâche de guide et de conseiller à nous, métropolitains et blancs du Congo, doit se poursuivre tout en se transformant et s'atténuant à mesure des progrès réalisés. Au demeurant, loin d'imposer à ces populations des solutions toutes européennes, nous entendons favoriser des adaptations originales répondant aux caractères propres et aux traditions qui leurs sont chères. A cet égard, une large décentralisation conjuguée avec une extension rapide du système électoral, et l'abandon de toute discrimination entre noirs et blancs permettra de hâter et de diversifier l'épanouissement des régions selon leurs particularités géographiques, culturelles, raciques, ainsi que leur développement économique.

[Gilbert Varras] En fin d'après-midi, Monsieur Van Hemelrijck, ministre du Congo et du Rwanda-Urundi, a bien voulu me recevoir dans son cabinet ministériel. Monsieur le ministre, pour dix millions d'auditeurs, voulez-vous, s'il vous plaît, en quelques mots, résumer les propositions contenues dans la déclaration gouvernementale qui a été lue cet après-midi, tant à la Chambre qu'au Sénat, en ce qui concerne l'avenir du Congo?

[Monsieur Van Hemelrijck] La déclaration est très catégorique en ce qui concerne le but final que nous poursuivons au Congo. Nous voulons mener les populations congolaises à un stade d'autonomie et de souveraineté tel qu'elles puissent se prononcer en connaissance de cause au sujet de l'indépendance de leur pays et des relations futures qu'elles auront encore avec la Belgique. C'est le but final que nous poursuivons. Il est évident que dans les conditions actuelles, il ne peut se réaliser immédiatement. Aussi, la déclaration prévoit-elle un ensemble de dispositions qui, progressivement, devront être mises en vigueur de façon à ce que, par le suffrage universel réalisé à la base même, c'est-à-dire dans les communes, dans les territoires, dans les circonscriptions, on puisse arriver progressivement à une expression ordonnée et libre de la volonté des populations congolaises.

2/2

[Gilbert Varras] Je vous remercie beaucoup, Monsieur le ministre, pour ces déclarations.

22/10/2012